

Contre l'agrivoltaïsme, l'autonomie paysanne

▲ Domaine Nidolères, Pyrénées Orientales

Depuis quelques années, les panneaux photovoltaïques pullulent dans les champs. La condition à ces installations? Que quelques brebis continuent de pâturer dessous... Le monde paysan étant encore dubitatif, le service marketing de l'agro-industrie sort de son chapeau «l'agrivoltaïsme», pour faire croire aux bienfaits de l'association entre animaux, cultures et panneaux métalliques. Si plus de 200 projets ont été autorisés en 2021, des centaines de collectifs refusent de voir leurs campagnes couvertes de panneaux et la première ZAD vient d'éclorre dans le Gers. À l'avenir, les «cultivateurs de kilowatts» remplaceront-ils les paysannes et paysans?

Par Loïc Santiago*

Le ministère de la Transition l'affirme: il faut «couvrir de panneaux entre 100 000 et 200 000 hectares», soit l'équivalent du département des Yvelines!

C'est pourquoi la loi relative à «l'accélération de la production d'énergies renouvelables» détourne habilement l'attention en mettant en avant «l'agrivoltaïsme», mais n'interdit pourtant pas les autres projets photovoltaïques (PV) sur des terres agricoles requalifiées arbitrairement «d'incultes». Mais pourquoi une telle pression? Uniquement pour des raisons financières. Alors que pour le CEREMA⁽¹⁾ le nombre de zones d'activités économiques couvrent 450 000 hectares déjà artificialisés, l'ADEME démontre qu'en mobilisant les friches industrielles, les parkings, et les toitures industrielles il y aurait de quoi faire turbiner 176 GW sans toucher aux surfaces agricoles. Sans compter sur les 241 GW disponibles en toitures résidentielles.

Une Recherche dévoyée

Comment en est-on arrivé à ce qu'EELV s'absentienne en faveur de l'Article 11 qui légitime l'atteinte à 150 000 hectares? La réponse est en grande partie à rechercher du côté de Sun'Agri, chanteur médiatique de ce concept. Depuis 2010 et sous l'égide de Christian Dupraz, inventeur du terme et agroforestier, l'INRAE a investi 25

millions dans des programmes de recherches conjoints avec Sun'Agri. Comme par hasard Dupraz est aussi corédacteur du rapport de l'ADEME qui légitime le PV au sol et dont les grands principes se retrouvent dans la loi Énergies renouvelables qui vient d'être votée. Bénéficiant 10 ans durant de 14 chercheurs et 7 labos de l'INRAE, le dirigeant de Sun'Agri, Antoine Nogier, par ailleurs président du lobby France Agrivoltaïsme, se drape de son «agrivoltaïsme exigeant, harmonieux». Alors qu'il rafle 75% des appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en 2022, il vient de vendre sa boîte à Eiffage. Cet entrelacement de l'INRAE et des industriels prend de l'ampleur puisque un pôle national de recherche sur l'agrivoltaïsme vient d'être créé à Lusignan entre 37 acteurs dont l'INRAE, le CEA, le CNRS, AgroParisTech, la fédération des Chambres d'agriculture, Sun'Agri, Total, Voltalia, TSE, QAIR, Solvéo, JPénergie... Surfant sur la nouvelle loi, les signataires «s'engagent à mutualiser les coûts et les risques de la recherche, tout en partageant les bénéfices»⁽²⁾.

Des critères abscons

Le rôle de ces lobbies aura été de berner le législateur en faisant croire que «l'agrivoltaïsme» va permettre une «synergie» avec l'agriculture et l'aider à devenir résiliente face au changement climatique. Mais ce concept a d'abord un triple rôle: se différencier du «simple photovoltaïque sur terres agricoles» et ainsi tenter d'apparaître

Le rôle des lobbies aura été de berner le législateur en faisant croire que «l'agrivoltaïsme» va permettre une «synergie» avec l'agriculture et l'aider à devenir résiliente face au changement climatique

vertueux; faciliter la délivrance des permis de construire en plaidant «l'ombrière» dont le but premier ne serait pas, selon les industriels, de produire de l'électricité; et enfin, éviter à ces centrales d'être comptabilisées comme de l'artificialisation. Ainsi les critères inscrits dans la loi et cherchant à le distinguer du «PV sur terres agricoles incultes», sont issus du rapport de l'ADEME coécrit par Dupraz⁽³⁾. Les CDEPENAF⁽⁴⁾ auront donc à jauger de «l'amélioration du potentiel agronomique», de «l'adaptation au changement climatique» et de «l'amélioration du bien-être animal», alors même que l'on pourrait démontrer qu'un projet agrivoltaïque porte atteinte... à chacun de ces critères! Comme le dit Agathe Triaire, chargée de mission énergies renouvelables à la Chambre des P-O, c'est «juste une question de sémantique». Même avis de La Confédération Paysanne qui pointe quant au second type

de projet permis par la loi, ceux sur des terres « incultes », que « l'argument du mauvais caractère pédologique de sols (souvent le résultat d'une agriculture intensive), n'est pas recevable, car ces terres ont une vocation agricole ». Ainsi l'argument de l'amélioration « du potentiel agronomique pour justifier « l'agrivoltaïsme » peut facilement être instrumentalisé par des bureaux d'études juges et parties, qui sous-évaluent la production agricole initiale et gonflent la valeur ajoutée de la production finale » précise-t-elle.

Mais faut-il contester, études à l'appui, les effets de ces projets ? Si cela peut être stratégiquement utile afin de voter contre au sein des CDPENAF - qui auront à partir de 2024 un avis conforme à donner - mettre en avant les valeurs de l'agriculture paysanne et l'agroforesterie, est la réponse la plus efficace à opposer aux inepties des industriels.

Défendre un rapport sensible au monde contre les algorithmes

Alors que la FNSEA a signé un partenariat avec Total sur l'agrivoltaïsme, que la Coordination Rurale appelle « à saisir toute les opportunités qui se présentent [afin] qu'une partie de l'espace agricole soit utilisée à cette fin de production d'énergie », La Conf est la seule organisation nationale à s'exprimer contre ces projets. Pour elle, « une motivation essentielle est la qualité de vie au travail, en plein air, dans un cadre beau, regarder le ciel et écouter le chant des oiseaux : nous défendons un rapport sensible au monde qui nous est primordial. Travailler sous des panneaux c'est dégrader notre qualité de vie au travail, mais aussi l'environnement et les paysages de tous pour le bénéfice de quelques propriétaires et promoteurs ». Car participer avec les citoyennes et les citoyens à rendre le milieu rural vivant et à

préserver un cadre de vie apprécié par toutes et tous est consubstantiel à l'agriculture paysanne. C'est pourquoi la Conf' refuse « l'industrialisation des campagnes [car] quelle que soit sa surface, un parc photovoltaïque est une installation de nature industrielle ».

Qui plus est la présence de panneaux réoriente les choix agronomiques vers ce qui est compatible avec leur présence. Imaginons que l'éleveur bovin sous panneaux décide de passer à l'arboriculture de plein vent, les multinationales viendront-elles démonter leurs installations ? Ainsi « alors que le gouvernement cherche à nous assujettir à l'industrie de l'énergie, nous affirmons que notre autonomie de choix, d'action, n'est pas de devenir des jardiniers sous des panneaux » assène la Conf' (5). Puis peut-on encore parler d'autonomie lorsque les projets les plus en vue, ceux de « l'agrivoltaïsme dynamique » sont gérés par Intelligence Artificielle ? Déléguer à « l'algorithme qui gère à distance depuis le siège lyonnais de l'entreprise [et qui] maîtrise parfaitement le comportement de la plante » tel que promu par Sun'Agri, ne constitue-t-il pas une perte de savoir-faire ? Cette technologisation de l'agriculture ne vient-elle pas pallier l'absence de prix rémunérateurs, le gigantisme des surfaces qui deviennent impossibles à gérer sans de puissantes machines alors même que les paysans se retrouvent seuls dans leur ferme ? Ne vient-elle pas pallier la destruction des arbres et des haies lors de décennies de remembrements industriels des parcelles ? « - Non je ne suis pas de ceux qui pensent que les systèmes connectés, la technologie soient l'ennemi de l'agriculture » affirme Nogier qui se vante que « Sun'Agri, c'est un fournisseur de technologie d'intelligence artificielle. Notre métier c'est celui-là, on est une boîte de technologie. Le cœur du réacteur de Sun'Agri, c'est le numé-

**La Conf' refuse
« l'industrialisation des
campagnes [car] quelle
que soit sa surface, un
parc photovoltaïque est
une installation de nature
industrielle »**

rique ». Mis en cause, il reprend la vulgate de la FNSEA : « Il y a autant de systèmes agricoles que d'agriculteurs. Tout le monde a le droit de faire des choix différents ». Bien qu'avec des projets à 800 000 € par hectare pour Sun'Agri, 750 000 pour Ether, 12 millions pour un projet de 3 hectares en Saône et Loire pour TSE, on ne peut que se questionner sur la pertinence de l'argumentaire que peuvent par ailleurs donner les élus sur le coût, soi-disant trop élevé du PV en toiture et sur zones déjà artificialisées, justifiant ainsi d'attenter aux terres agricoles.

Cultiver des kilowatts

L'ADEME met en avant que les principaux motifs pour des paysans de se lancer dans la pose de PV « sont l'accès à des structures agricoles à coûts nuls, l'accès à du foncier supplémentaire, le soutien économique à la valorisation d'un foncier, la pérennisation d'une exploitation ». Nulle trace d'écologie dans les principales raisons des paysans, seules existent des difficultés financières sur lesquelles prospèrent les industriels. Ainsi une paysanne qui a passé un contrat pour couvrir de panneaux solaires ses 33 hectares admet toucher 38 000 € par an. « Avant elles vous rapportaient quoi ces terres ? », questionne France 2 : « Des dettes », leur répond l'agricultrice. C'est pourquoi La Conf' met en garde : « les multinationales dés-

▼ *La centrale de Mont-Prés-Chambord : agriculture ou culture de kilowatts ?*





tabilisent complètement le marché foncier, en offrant des sommes considérables pour s'accaparer les sols» et affirme que «notre métier n'est pas de produire de l'énergie. L'Agriculture Paysanne doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur des exploitations à taille humaine une alimentation saine et de qualité». Et affirme encore que «l'agrivoltaïsme éloigne de l'autonomie: il ajoute à la dépendance au complexe agro-industriel (industries de la grande distribution, des engrais, pesticides et semences, machines agricoles, banques, organisations syndicales défendant leurs intérêts) une autre dépendance plus moderne et consensuelle car porteuse de l'image de l'énergie renouvelable».

La grosse différence entre l'arbre et le panneau concernant l'ombre, c'est qu'avec un arbre vous avez une ombre froide et humide et avec un panneau vous avez une ombre sèche et chaude

Créer des nuages

Et bien que Sun'Agri mette des panneaux sur des vignes dans les Pyrénées-Orientales sous prétexte de la nécessaire adaptation au changement climatique, il les irrigue, ce qui est indirectement dénoncé par Kees Van Leeuwen, professeur de viticulture à Bordeaux, qui rappelle sur France Inter qu'en ce cas l' «on peut parler d'une mal adaptation.» Selon lui «l'enherbement est une bonne stratégie, comme l'agroforesterie [...] la conduite historique en gobelet⁽⁶⁾, très répandue dans le bassin méditerranéen, rend la vigne

incroyablement résistante à la sécheresse». Alors même que Sun' Agri cultive du Chardonnay, un cépage de Bourgogne, sous ces centrales dans les P-O, il met en avant dans ses permis de construire sa volonté de cibler «les cultures pour lesquelles il n'existe pas de solution d'adaptation au changement climatique ou qui ne sont pas satisfaisantes». Joint par téléphone, le directeur de l'Association Française d'Agroforesterie, Fabien Balaguer, remet les pendules à l'heure: «On essaye de nous faire croire que l'on n'a plus le temps de faire pousser des arbres, et donc on met des panneaux parce que l'on met de l'ombre plus vite. La grosse différence entre l'arbre et le panneau concernant l'ombre, c'est qu'avec un arbre vous avez une ombre froide et humide et avec un panneau vous avez une ombre sèche et chaude, il suffit de se mettre sous un arbre et ensuite de se mettre sous un truc métallique et voir la différence». Selon lui, «il n'y a qu'à regarder le pouvoir de stockage carbone d'un panneau, le pouvoir de reconstruction des habitats et de la biodiversité, pareil sur le cycle de l'eau. En fait ce qu'il faut c'est de la photosynthèse et de la transpiration: ce qu'il manque aujourd'hui c'est des nuages, si on résume. C'est cela qui laisse penser qu'avec des arbres on peut avoir plus de résultats et surtout à plus long terme. On est dans une société qui a le don de la contradiction et qui essaye de faire des panneaux dans les champs, et de l'agriculture sur les toits, y a peut-être un truc à remettre en ordre.»

Un silence complice

La participation citoyenne permet de légitimer l'atteinte aux terres au motifs de «petites surfaces» et d'un partage des bénéfices. C'est ainsi que le premier «parc solaire citoyen» de France à Luc-sur-Aude, réalisé en défrichant une pinède, reçoit les félicitations de Delga⁽⁷⁾: «c'est un modèle que je vais promouvoir» fanfaronne-t-elle. Le parc a été lauréat du projet régional «ENR citoyennes» et a reçu 100 000 euros. «Côté entretien, les brebis et les actionnaires nettoient le site une fois par an», jubile TF1. Le maire, berger de ces brebis citoyennes, avoue pourtant que «même si c'est petit, c'est un objet industriel». La même supercherie a lieu dans la Vallée du Célé dans le Lot, où Enercoop accompagne le défrichement de genévriers. Quant à France Nature Environnement national, elle n'appelle pas à l'interdiction du PV au sol. Elle est même partenaire d'une centrale en Provence défrichant 600 oliviers. Si Greenpeace se contente

de prôner un encadrement plus strict des projets au sol, elle soutient la première centrale agrivoltaïque d'Europe dans les P-O, et se félicite que «l'exploitant du parc [prenne] en charge la taxe foncière et paie un loyer [aux paysans] de 1950€ par hectare et par an».

Et ce, au contraire de la Conf', qui de façon cohérente avec sa défense de l'agriculture paysanne, appelle «à refuser massivement ces projets» et exige «leur interdiction sur toutes les terres agricoles, naturelles et forestières» ■

*Loïc Santiago, membre du collectif de défense du Causse Comtal. <https://ccaves.org/blog/>

Notes:

- 1- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- 2- PV magazine, Création d'un pôle national de recherche, 01/03/23
- 3- CP n.10 sur le site CCAVES.ORG/photovoltaïque
- 4- Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
- 5- Reportage «Agrivoltaïsme: paysans, notre métier n'est pas de produire de l'énergie» 02/12/22
- 6- Le gobelet est une forme de taille courte utilisée dans certains vignobles très ensoleillés.
- 7- Carole Delga est la présidente du Conseil régional d'Occitanie

Pour les autres références voir sur L'Empaillé «Tout le monde déteste Sun' Agri» et «Contre l'agrivoltaïsme, l'autonomie paysanne». L'Empaillé est un trimestriel qui relaie les luttes locales. Disponible en kiosques et sur abonnement, le journal est aussi diffusé dans son propre réseau de 370 lieux (cafés associatifs, épiceries, librairies, cinémas...). <https://lempaille.fr>

